



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-direction des politiques sociales
et des conditions de travail**

Réf. SRH3A/2023/02/584

Secrétariat général

Paris, le

**NOTE POUR
Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils départementaux de l'Action sociale
(CDAS)**

Objet : Orientations pour l'action sociale ministérielle en 2024

PJ : projet de budget et crédits d'actions locales (CAL)

Le ministre des comptes publics a réaffirmé, lors de la présentation du budget du ministère à l'automne 2023, que l'importance donnée à la politique d'action sociale ministérielle reste un élément fort de l'identité de notre ministère et contribue à son attractivité.

Les démarches engagées par le Secrétariat général depuis plusieurs années pour améliorer le contenu des prestations et leur visibilité s'inscrivent dans ce contexte.

I. LE CADRE NATIONAL

1. Les moyens

Le montant des crédits dédiés à la politique ministérielle d'action sociale inscrit dans le PLF 2024 est de 112,85 M€ (tous titres confondus), hors masse salariale des agents qui la mettent en œuvre. La revalorisation de ce montant, qui s'élevait à 111,4 M€ en 2023, traduit bien la priorité accordée par le ministère dans ce domaine.

S'agissant plus particulièrement des crédits dédiés aux actions locales (CAL), le montant global alloué après mise en réserve s'établit à un peu plus de 4,5M€. Le tableau joint en annexe détaille les dotations allouées à chaque département, qui sont établies à partir de l'effectif des agents actifs et retraités du département et de leurs enfants. Le montant plancher de cette enveloppe est fixé, comme en 2023, à 18 000 €.

2. La poursuite de la réforme de l'action sociale

2.1 - Le réseau de l'action sociale

Les travaux conduits tout au long de l'année 2023 ont permis de préparer le déploiement de la nouvelle organisation régionale du réseau de l'action sociale, avec :

- l'élaboration des nouveaux organigrammes régionaux définissant la répartition au sein des équipes régionales des missions de délégué de proximité et de référent thématique, dont l'ensemble de vos CDAS ont pu prendre connaissance ;
- la délimitation entre les missions exercées au niveau des délégués de proximité et celles mutualisées à l'échelon régional, sur la base de laquelle seront arrêtés les process de travail au sein de chaque équipe.

Cette nouvelle organisation, qui va entrer dans sa phase de déploiement effectif fera l'objet d'une première évaluation globale fin 2024.

Le plan de formation spécifique engagé en 2023 pour accompagner cette réorganisation sera poursuivi en 2024.

2. 2 – La revue des prestations

2024 verra le déploiement en année pleine des nouvelles aides à la parentalité lancées en septembre 2023 :

- CESU pour la garde d'enfant et le soutien scolaire élargi aux 6-14 ans, devenu Chèque Famille Finances ;
- Chèque Sport Finances pour les adolescents (12-17 ans) ;
- dispositif spécifique de l'Aide à la Parentalité en Outre-mer (APOM) pour pallier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du CESU.

Ces mesures nouvelles qui visent à mieux répondre aux attentes des agents et accroître le nombre de bénéficiaires feront l'objet d'un premier bilan à la fin de l'année.

La restauration restera la thématique de travail prioritaire, en s'appuyant sur l'analyse des résultats de l'enquête nationale réalisée au dernier trimestre 2023, et la conduite d'expérimentations. L'organisation des pôles restauration au sein du réseau de l'action sociale devra permettre d'améliorer le pilotage et la mise en œuvre des prestations de restauration.

En matière de vacances pour les familles, le programme de montée en gamme des résidences confiées à l'association EPAF, démarré en octobre 2022, sera poursuivi en 2024 avec la réalisation de la deuxième phase de travaux à La Baule et le démarrage des opérations préparatoires aux travaux prévus à Saint-Lary.

L'offre de séjours pour enfants sera maintenue à haut niveau, de façon à permettre de satisfaire l'ensemble des demandes et ceux malgré les difficultés logistiques liées au contexte des Jeux Olympiques de Paris.

2. 3 – L'amélioration de la communication et de la gouvernance des opérateurs associatifs

Les travaux conduits dans le cadre de plusieurs groupes de travail sur le chantier de la gouvernance des opérateurs associatifs et celui connexe de la communication verront leur concrétisation en 2024 avec :

- la création au premier trimestre d'une fédération d'opérateurs qui rassemblera les associations ALPAF, AGRAF et EPAF, permettant d'organiser un dialogue de gestion unifié et la mutualisation de certaines fonctions support ;
- l'adoption d'une nouvelle identité visuelle, construite avec le Service de la Communication du Secrétariat général et adossée à une marque et un logo « Action Sociale Finances » ; cette nouvelle identité visuelle pourra être déclinée au niveau local, dans le cadre des plans de communication organisés dans chaque région par les référents en charge de la communication.

II. LA DECLINAISON LOCALE

Votre rôle de relais dans la mise en œuvre des orientations nationales sera encore cette année essentiel.

Pour ce qui est des actions locales préparées avec vos CDAS, elles doivent continuer de s'inscrire dans la même dynamique que les travaux conduits à l'échelon national : recueil des attentes et évaluation des actions menées.

Un bilan global des actions organisées en 2023 dans le cadre de la deuxième édition du Fonds d'Innovation Locale sera effectué et vous sera communiqué pour information de vos CDAS. Une nouvelle édition sera lancée par ailleurs dans le courant de l'année 2024.

De manière plus générale, la nouvelle organisation doit permettre dans chaque région d'améliorer l'évaluation des actions conduites et capitaliser sur les idées innovantes et les expérimentations conduites pour diversifier les propositions discutées avec vos CDAS.

Les actions proposées au niveau local doivent concrétiser la vocation d'une action sociale ministérielle destinée à l'ensemble des agents, actifs comme retraités. Dans les départements où les primo affectations sont en nombre, une attention particulière est de ce fait à apporter aux jeunes agents et à leurs attentes en matière d'actions locales.

Les actions conduites doivent par ailleurs s'inscrire en cohérence avec les démarches engagées dans le cadre de Bercy Vert, avec notamment une attention particulière à l'empreinte carbone de ces actions.

Je vous remercie cette année encore de votre concours.

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale